

VOCABULAIRE

- Bordages :** Chacune des planches longues constituant le bordé. P. ex. les bordages du pont ou les bordages de la coque.
- Bordé :** Ensemble du revêtement étanche extérieur, constitué d'un certain nombre de virures. P. ex. galbord, ribord, bordage des fonds, bouchain, bordage de la muraille, bordage des hauts, préceinte, pavois ou fargues.
Le bordé de pont est parfois fait de bordages plus étroits que les autres bordés...
mais...
il n'y a qu'un bordé à changer
- Le bordé comprend des bordés de pin bordés à franc-bord au bordé des hauts et des bordés de chêne bordés à mi-bois au bordé des fonds.
Débordé?
- Tour :** épaisseur d'une pièce de bois torse. P. ex. épaisseur d'une varangue, d'une courbe, d'une membrure (en anglais "moulding").
- Droit :** est la largeur de cette même pièce (en anglais "siding"). Sur un barrot de rouf le tour sera la hauteur de la pièce telle que vue du cockpit, le droit étant sa largeur vue d'en dessous.
- Tour à bitord :** Il s'agit d'un instrument servant à corder, donc tordre les fils d'un cordage.
- Chavirer :** Se retourner d'un quart ou demi tour (en anglais to overset, capsize). Quart de tour, mat dans l'eau = (knockdown) se dit aussi verser. N'implique pas que le navire soit perdu.
- Naufrage :** Du latin navem frangere, briser le bateau. Perte du bâtiment. On dit aussi se perdre, couler, être jeté à la côte, englouti (en anglais shipwreck).
A noter que couler, sombrer, faire naufrage n'implique nullement que le navire a chaviré et réciproquement. Se perdre sur des roches ou dans un grain est mieux que de dire faire naufrage.
- Sombrer :** Couler, aller au fond,
- Baraterie :** Naufrager volontairement. En droit maritime, faute du capitaine, volontaire ou non.